



CC du Pays Charitois (Siren : 245804562)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Charité-sur-Loire
Arrondissement	Cosne-Cours-sur-Loire
Département	Nièvre
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	15/12/2000
Date d'effet	01/01/2001

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Henri VALES

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	14, rue Henri Dunant
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE
Téléphone	
Fax	
Courriel	cc.pays.charitois@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	11 279
Densité moyenne	44,67

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
58	Beaumont-la-Ferrière (215800277)	129
58	Champvoux (215800566)	318
58	Chasnay (215800616)	113
58	Chaulgnes (215800673)	1 482
58	La Celle-sur-Nièvre (215800459)	169
18	La Chapelle-Montlinard (211800495)	513
58	La Charité-sur-Loire (215800590)	5 170
58	La Marche (215801556)	582
58	Murlin (215801861)	92
58	Nannay (215801887)	99
58	Narcy (215801895)	561
58	Raveau (215802208)	717
58	Tronsanges (215802984)	383
58	Varennnes-lès-Narcy (215803024)	951

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 16

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Etude et mise à l'enquête publique des Schémas Directeurs d'Assainissement,
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>III - Social : La communauté de communes du Pays Charitois exercera les compétences suivantes, pour la conduite d'actions communautaires : Insertion et emploi : Définition, mise en œuvre, animation et gestion de politiques spécifiques en faveur de la population locale dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'insertion : - Action en faveur de l'emploi et de l'insertion par le biais d'un chantier d'insertion permanent et / ou de structures d'accueil - Participation aux politiques de structuration et de coordination des actions en faveur de l'insertion par l'activité économique et de l'emploi. Portage des repas : Organisation d'un service de portage de repas à domicile Services à la population locale - Soutien financier ponctuel dont les critères seront définis en commission à des associations culturelles et/ou à des personnes pratiquant une activité culturelle à forte notoriété pour le Pays Charitois - Soutien financier dont les critères seront définis en commission à des associations sportives et/ou à des personnes pratiquant un sport à un haut niveau qui génère une forte notoriété pour le Pays Charitois.</i>

### Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Acquisitions foncières : Afin de promouvoir le développement économique du Pays Charitois, la communauté de communes est compétente pour : - la programmation et les achats de terrains ayant pour but la constitution d'une réserve foncière - l'aménagement, la promotion, la gestion, l'entretien de ces terrains et l'accueil de porteurs de projets pour favoriser l'installation de nouvelles entreprises et renforcer l'activité des entreprises locales. D'une manière générale, la communauté de communes du Pays Charitois assure : - la promotion économique du territoire - la participation à des actions de promotion économique et touristique sous maîtrise d'ouvrage privée et publique - l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet.*

### Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

*La communauté de communes du Pays Charitois exercera les compétences suivantes pour la conduite d'actions communautaires : - Mise en réseau de toutes les bibliothèques du Pays Charitois - Développement culturel par un soutien financier aux manifestations et festivals identifiés comme porteurs de notoriété pour le territoire, sur la base de critères définis par la commission.*

### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Afin de favoriser l'installation de nouveaux habitants et d'améliorer le cadre de vie de la population du Pays Charitois, la communauté de communes se dote de moyens destinés à favoriser l'accueil sur son territoire. Elle est ainsi compétente pour : - l'élaboration, la révision et le suivi d'une Charte d'aménagement et de développement dans le prolongement du Projet de Territoire pour une mise en cohérence des projets en matière d'aménagement de l'espace (préalable à l'élaboration d'un SCOT).*

- Plans locaux d'urbanisme

- Constitution de réserves foncières

- Organisation des transports non urbains

*Mise en place d'un service de transport à la demande à destination : - des personnes âgées, - des personnes à mobilité réduite, - des personnes en situation de précarité.*

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

*Afin de favoriser l'installation de nouveaux habitants et d'améliorer le cadre de vie de la population du Pays Charitois, la communauté de communes se dote de moyens destinés à favoriser l'accueil sur son territoire. Elle est ainsi compétente pour : - l'élaboration, la révision et le suivi d'une Charte d'aménagement et de développement dans le prolongement du Projet de Territoire pour une mise en cohérence des projets en matière d'aménagement de l'espace (préalable à l'élaboration d'un SCOT). Afin de favoriser le développement de l'habitat, élément essentiel d'évolution démographique, la communauté de communes du Pays Charitois est compétente pour apporter une aide (technique, financière et en ressources humaines) aux communes adhérentes pour la réalisation des actions suivantes : - l'élaboration de documents d'urbanisme (cartes communales, PLU<sub>i</sub>) - l'achat de bornes de sécurité incendie sur la base d'un programme biennal - l'accès et l'aménagement des réserves d'eau dans les espaces publics - l'étude prospective de l'aménagement de l'espace - l'approbation de la charte de Pays et de toutes politiques contractuelles qui s'y attachent (validation du contrat de Pays, co-contractualisation directe avec l'Etat par exemple) - l'adhésion de la communauté de communes à l'association de Pays en lieu et place des communes. Lancement, réalisation et suivi d'OPAH.*

### Développement touristique

- Tourisme

*III - Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté / Tourisme Afin de faire du tourisme un levier de développement économique du territoire, la communauté de communes du Pays Charitois élabore la stratégie touristique du territoire, en partenariat avec les 13 communes qui la composent. Elle devient aussi compétente pour l'organisation de l'activité touristique du territoire. Ce qui se traduit par : - la mise en réseau des acteurs du tourisme,*

*l'animation, et la promotion de prestations touristiques à caractère intercommunal dans le cadre des orientations du schéma départemental du tourisme - la réalisation, la gestion et l'entretien des équipements touristiques d'intérêt communautaire : . la réalisation et la valorisation d'itinéraires de promenades et de découvertes, . mise en valeur culturelle et touristique de la maison d'Achille Millien, . la réalisation d'une signalétique touristique intercommunale, . la création, la gestion et l'entretien de bornes aires services sur l'espace public pour l'accueil de camping cars. - la valorisation des atouts du territoire (pleine nature, eau, culture, patrimoine) à travers des produits touristiques d'intérêt communautaire - soutien technique et financier aux actions contribuant au développement de l'activité touristique par : . un soutien financier aux porteurs de projets publics (communes membres de la communauté de communes du Pays Charitois) et privés de projets pour la création de tous types d'hébergements dans le cadre du positionnement touristique départemental . un soutien financier aux porteurs de projets publics (communes membres de la communauté de communes du Pays Charitois) pour les démarches d'amélioration de tous types d'hébergement dans le cadre du positionnement touristique départemental . un soutien financier aux porteurs de projets publics et privés pour la prise en compte du positionnement touristique départemental dans la création et l'amélioration d'animations, de produits, et d'équipements touristiques . soutien financier aux porteurs de projets privés pour l'accueil des enfants dans les sites touristiques du territoire - Editions des dépliants d'accueil en fonction des types de clientèles identifiés dans le cadre du positionnement touristique départemental - Réalisation d'études touristiques à caractère intercommunal.*

Logement et habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Lancement, réalisation et suivi d'OPAH.
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Autres

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
18	SM IRTOM DU SAINT AMANDOIS (251801817)	SM fermé	60 078
18	SM PAYS DE LOIRE-VAL D'AUBOIS (251802179)	SM ouvert	27 605

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)